

## QUELS SONT LES ACTEURS CONCERNÉS ?

Chaque niveau d'acteurs a une responsabilité spécifique dans le processus de définition et de mise en œuvre de la formation pour les agents territoriaux des petites collectivités :

- les collectivités sont responsables de la définition des besoins en matière de compétences et du suivi des obligations réglementaires de formation pour les agents. Les maires, en tant que supérieurs hiérarchiques directs dans les toutes petites collectivités, sont particulièrement concernés ;
- les associations d'élus peuvent informer et former les élus à la démarche ;
- les centres de gestion interviennent dans la gestion des carrières des agents par le biais des CAP-CTP notamment ;
- le CNFPT :
  - apporte un appui méthodologique aux petites collectivités pour l'élaboration de leur plan,
  - prend en compte et mutualise les demandes de formation pour proposer des réponses adaptées à l'échelle des territoires, notamment pour les agents de catégorie C,
  - favorise un travail en réseau sur des problématiques partagées, en partenariat avec les centres de gestion.

PLUS D'INFORMATIONS SUR  
[WWW.CNFPT.FR](http://WWW.CNFPT.FR)

# LE PLAN DE FORMATION DANS LES PETITES COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

**LE PLAN DE FORMATION :**  
UNE DÉMARCHE AU CROISEMENT  
DES BESOINS INDIVIDUELS  
OU COLLECTIFS DE DÉVELOPPEMENT  
DE COMPÉTENCES, POUR PERMETTRE  
AUX COLLECTIVITÉS ET AUX AGENTS  
DE CONNAÎTRE ET D'UTILISER  
AU MIEUX LES DISPOSITIFS DE  
FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE.



## POURQUOI UNE DÉMARCHE PLAN DE FORMATION SPÉCIFIQUE PETITES COLLECTIVITÉS ORGANISÉE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ?

**Une démarche d'élaboration de plans de formation pour les petites collectivités à l'échelle des territoires permet :**

### **aux collectivités de**

- répondre aux obligations légales de formation instituées par la loi de 2007 ;
- mieux gérer les départs en formation grâce à la prise en compte des besoins de compétences des agents et de leurs contraintes de temps et de déplacements ;
- favoriser l'organisation d'activités de formations mutualisées sur le territoire et adaptées aux spécificités des petites collectivités.

### **aux agents de**

- accéder à des formations qui répondent mieux à leurs attentes ainsi qu'à leurs contraintes de temps et de déplacements ;
- pouvoir répondre aux obligations de formation liées à la loi de 2007 ;
- connaître et échanger avec des professionnels du même domaine et proches géographiquement.



## QU'EST CE QU'UNE DÉMARCHE PLAN DE FORMATION ?

La démarche plan de formation conduit à traiter les questions :

- de professionnalisation : développement des compétences individuelles et collectives, accompagnement au changement par rapport aux activités actuelles et futures ;
- de carrière : évolution, sécurisation des parcours (concours, savoirs de base, qualification), respect des obligations statutaires de formation ;
- d'évolution, réorientation ou reclassement à envisager : évolution ou disparition de l'emploi, problématique santé/usure, impacts de la réforme territoriale, projets spécifique de territoire.

### COLLECTIVITÉS

Besoins en matière  
de compétences :  
développement,  
reconnaissance

DEMANDES  
DE FORMATIONS

RÉPONSE  
FORMATION  
PAR LE CNFPT

### CNFPT

Offre de formation  
et de services  
du CNFPT

PLAN DE FORMATION



**LE PLAN DE FORMATION  
DANS LES PETITES COLLECTIVITÉS  
POUR CONNAÎTRE LA DÉMARCHE**



# UNE OFFRE DE SERVICE POUR LES AGENTS DES PETITES COLLECTIVITÉS

## NOTRE OFFRE DE SERVICES :

- **un dispositif de positionnement** pour permettre aux agents de repérer leurs besoins de formation et construire leur parcours de professionnalisation ;
- **des journées d'échanges de pratiques et d'information** à l'échelle locale ;
- **des journées d'actualités thématiques** en fonction des attentes des participants ;
- **une mise en réseau** facilitée et animée ;
- **des modules** sur les connaissances et savoir faire prioritaires ;
- **de l'information ciblée, fiable, actualisée** accessible en ligne.

**Le CNFPT propose aux petites collectivités et aux communes rurales une offre de services renouvelée :**

- **pour les collectivités employeurs** : un cadre de référence pour l'élaboration d'un plan de formation, un film pour sensibiliser élus et encadrants à l'entretien professionnel et bientôt un kit méthodologique pour les élus.
- **pour les agents** : une offre de services comprenant une mise en réseau facilitée par un espace ressources secrétaire de mairie enrichi et plus dynamique ; une information fiabilisée sur les dossiers d'actualité (SeMa'Actu), des supports pédagogiques plus adaptés à l'isolement et aux difficultés de déplacement des agents (web conférence, classes virtuelles), une offre de formation plus modulaire et des outils de positionnement facilitant l'organisation de parcours individualisés.

QUAND LES TALENTS  
GRANDISSENT,  
LES COLLECTIVITÉS  
PROGRESSENT

**L'ESPACE RESSOURCES  
SECRÉTAIRES DE MAIRIE**

**PLUS D'INFORMATIONS SUR  
WWW.CNFPT.FR**

